



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 AOUT 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le 18 aout 2025, à la salle du conseil située au 94, rue de l'Église, à 19h00. Sous la présidence de Monsieur André Trudel, maire.

PRÉSENCES

Étaient présents et formant le quorum :

- **Madame** : Manon Cadieux, conseillère;
- **Messieurs** : Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, conseillers;

ABSENCE

- **Madame** : Francine Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté, le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux déclare l'assemblée ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Aurèle Cadieux
et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

ADOPTÉE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 juillet 2025

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2025 avant cette séance

Il est proposé par Madame Manon Cadieux, conseillère;
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juillet 2025.

ADOPTÉE

CONSIDÉRATION DES COMPTES DE DÉPENSE Et À RECEVOIR DU MOIS DU JUILLET 2025

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION

5.1 – ENGAGEMENT POMPIER VOLONTAIRE

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

5.2 – PÉRIODE DE PROBATION / V-HB EMPLOYÉ #47

ATTENDU QUE les membres du conseil sont satisfaits du travail exécuté à ce jour par l'employé #47;

Il est proposé par Monsieur Pascal Bissonnette, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'employé #47 a terminé sa période de probation et entre officiellement en fonction à la municipalité de Mont-Saint-Michel en date du 18 août 2025.

ADOPTÉE

5.3 – ACHAT D'UNE IMPRIMANTE – INSPECTEUR EN URBANISME

ATTENDU QUE dans le cadre de ses fonctions l'inspecteur en urbanisme a régulièrement besoin d'imprimer des documents;

Il est proposé par Monsieur Pascal Bissonnette, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la dépense d'achat pour une nouvelle imprimante est approuvée.

ADOPTÉE

LOISIRS

6.1 – ABONNEMENT POUR LES RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.2 – RENOUELEMENT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LES COURS DE DANSE / ZUMBA / JEUX DE SABLE / MADA / YOGA / CARDIO

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

VOIRIE

7.1 – PONCEAU ACCIDENTÉ SUR LA MONTÉE DU LAC-GRAVEL

Il est proposé par Monsieur Aurèle Cadieux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité a finalement pris la décision de choisir l'option #1 des assurances;

QUE M Luc Marcotte soit mandaté pour poursuivre ce projet à terme.

ADOPTÉE

7.2 – PONCEAUX – RANG 1 MOREAU (1&2) – CMQ

Le point est discuté. Aucune décision n'est prise. Ce point fera l'objet d'un examen complémentaire lors d'une prochaine réunion.

7.3 – PAVL – PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE LABELLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.4 – PAVL – AMÉLIORATION ET MAINTIEN RR

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.5 – PONT RAPIDE-DES-CÈDRES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.6 – NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur Aurèle Cadieux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité dispose des fonds nécessaires pour le nivelage des chemins municipaux.

ADOPTÉE

URBANISME

8.1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 25-264 – ZONAGE

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

VARIA

9.1 – ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE BUREAU MUNICIPAL

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

9.2 – RAMPE D'ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL

Le point est discuté. Aucune décision n'est prise.
Ce point fera l'objet d'un examen complémentaire lors d'une prochaine réunion.

9.3 – ASSOCIATION DES RÉSIDENTS ET RIVERAINS DU LAC-GRAVEL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.4 – CHALET DES PATINEURS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.5 – ARBITRAGE SUPRALOCAL - AVOCAT

Le point est discuté. Aucune décision n'est prise.
Ce point fera l'objet d'un examen complémentaire lors d'une prochaine réunion.

9.6 – RÉPARATION DES FISSURES SUR LES CHEMINS D'ASPHALTE DE LA MUNICIPALITÉ (BUDGET)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

POINT 10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte au public présent.

Aucune question n'a été soulevée.

POINT 11 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Manon Cadieux, conseillère,
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20H30.

ADOPTÉE

ANDRÉ TRUDEL
Maire

Je, André Trudel atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ TRUDEL, MAIRE

INVALIDE